



Nos valeurs

Quand on parle de culture d'entreprise, on ne parle pas de carcan mais de **richesse** :

- Ecouter, connaître et servir ses clients.
- Partager le pouvoir, le savoir et l'avoir.
- Préserver l'autonomie de chacun au sein de chaque équipe.
- Travailler sérieusement sans se prendre au sérieux.
- **Développer le DIM'OPTIMISME !**

Nos principes d'éthique

Les valeurs d'entreprise de DIMO Software s'expriment à travers nos façons d'agir.

L'Ethique de DIMO Software se reconnaît dans des principes fondamentaux qui guident nos comportements : **la conformité aux lois et réglementations, l'intégrité, la loyauté et l'honnêteté, et le respect d'autrui.**

DIMO Software attend de ses collaborateurs qu'ils agissent en accord avec ces principes d'éthique, en toutes circonstances et quels que soient leur métier, leur niveau de responsabilité et leurs interlocuteurs. De l'administrateur au collaborateur, nous avons tous l'obligation absolue de ne jamais agir d'une manière qui suscite le moindre doute quant à l'éthique de DIMO Software.

La présente Charte est fondée sur les mêmes principes et se fixe des objectifs comparables.

Quatre principes fondamentaux guident nos comportements :

- Agir en conformité avec les lois et les réglementations.
- Ancrer une culture d'intégrité.
- Faire preuve de loyauté et d'honnêteté.
- Respecter les autres.



Nos collaborateurs

A tous les échelons, DIMO Software s'attache à maintenir des **relations humaines** tout à la fois exigeantes et harmonieuses. Dans ce cadre, il est de la responsabilité de chacun de permettre à tous les collaborateurs d'exercer leur métier dans de bonnes conditions physiques et morales. Ainsi, dans l'exercice des responsabilités et des relations hiérarchiques, la personne doit toujours être respectée.

Le Groupe favorise en effet un **relationnel entre collègues** fondé sur la courtoisie, la considération, la reconnaissance et la discrétion. DIMO Software condamne le harcèlement moral ou sexuel et réproouve toute pratique de pression excessive.

Respectueux de la diversité et de la vie privée, l'entreprise considère avant tout la compétence de ses collaborateurs et s'interdit toute forme de discrimination. L'exigence du haut degré de professionnalisme visé par DIMO Software favorise le développement des individus, tant d'un point de vue professionnel que personnel.

Particulièrement valorisé, **l'esprit d'équipe** repose sur un dialogue ouvert et constructif qui renforce la cohésion. DIMO Software met tout en œuvre pour informer ses collaborateurs sur ses objectifs et ses défis afin de faciliter leur implication dans la vie de l'entreprise.

Nos clients

La satisfaction de nos clients et, par conséquent, la pérennité de notre entreprise dépendent de facteurs clairement identifiés : **la disponibilité, l'esprit d'innovation, l'amélioration constante de la qualité et de la traçabilité.**

Ces exigences supposent un dialogue ouvert, fondé sur une information précise et sincère, la transparence des procédures mises en œuvre par DIMO Software et, bien sûr, le respect des engagements et des règles de la concurrence.



Nos fournisseurs

La qualité des produits et services fournis par DIMO Software à ses clients dépend aussi de sa capacité à obtenir de bonnes prestations de la part de ses fournisseurs et partenaires.

En conséquence, le choix de nos fournisseurs doit être **juste et exigeant**. Ils sont donc sélectionnés pour leur professionnalisme et leur compétitivité dans la perspective d'une relation de confiance.

Toute négociation doit respecter les principes de qualité définis au sein de DIMO Software. Dans ce cadre, la dimension collective de la décision d'achat doit associer tous les interlocuteurs concernés. L'équité et l'impartialité doivent présider aux relations avec les fournisseurs, et ce afin de les mettre à l'abri de toute mise en situation de dépendance. Les acheteurs doivent faire preuve d'une éthique irréprochable et se conformer aux réglementations, notamment celles concernant les règles de la concurrence.

Les principes de qualité s'expriment également par l'intégration des préoccupations environnementales et sociétales aux critères de sélection des fournisseurs. DIMO Software engage ses partenaires, ses sous-traitants et ses fournisseurs à se doter, si ce n'est déjà fait, des règles éthiques, environnementales et sociales mais également à respecter des pratiques compatibles avec ses valeurs.

Nos concurrents

Notre société respecte les **règles de fonctionnement du marché**. Dans ce cadre, il se conforme aux règles de la concurrence et à celles des marchés régulés en adoptant un comportement loyal et s'interdit de diffamer ou dénigrer ses concurrents. Il protège également ses informations confidentielles. Enfin, il n'utilise que des moyens légaux et honnêtes pour recueillir de l'information utile à l'obtention de marchés ou de contrats.

Nos sous-traitants

L'Entreprise **respecte scrupuleusement toutes les dispositions législatives et réglementaires en vigueur**, notamment en matière de droit économique, droit fiscal et droit du travail :

- ◆ Elle est régulièrement immatriculée, les indications ci-dessus relatives à son immatriculation sont sincères et véritables, et une attestation de moins de 3 mois émanant de l'Autorité compétente pour ladite immatriculation est fournie.
- ◆ Elle a satisfait dans les délais à l'ensemble des obligations de déclaration et paiements en matière d'impôts et de cotisations sociales, et une attestation de moins de six (6) mois émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations sociales de l'Entreprise est fournie.
- ◆ Le travail est fait avec des salariés régulièrement employés et déclarés au regard du Code du travail. L'Entreprise s'engage, dans le cas où elle sous-traiterait tout ou partie de ses travaux, à obtenir les mêmes documents de ses sous-traitants.
- ◆ Elle n'emploie pas de salariés de nationalité étrangère démunis du titre les autorisant à exercer une activité professionnelle en France.
- ◆ L'Entreprise s'engage au plus strict respect de la législation du travail dans le cadre des contrats conclus avec ses collaborateurs, notamment en ce qui concerne les exigences légales d'un contrat écrit, le respect de la durée de travail, les salaires minimaux et conventionnels, le travail à temps partiel, les contrats à durée déterminée et le recours au travail temporaire.

Le signataire s'engage à ce que l'Entreprise respecte ces obligations pendant toute la durée de ses relations contractuelles.